



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

BULLETIN MENSUEL

VOL. 44, no 2

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL, FÉVRIER 1963

Le centenaire de la Croix-Rouge

POUR LA CROIX-ROUGE, il y a deux catégories de personnes dans le monde: celles qui ont la chance de prêter leur aide et celles qui ont besoin d'aide. Il en est ainsi depuis cent ans, et aujourd'hui plus de trois millions de membres de la Croix-Rouge canadienne se vouent au soulagement des victimes de la guerre, des sinistres, de la maladie, de la famine et de beaucoup d'autres maux.

En raison de l'ampleur même de l'œuvre en cause et de la multiplicité de ses tâches, l'idée qu'évoque en nous la Croix-Rouge a parfois tendance à s'estomper. Aussi le moment de son centenaire semble-t-il particulièrement bien choisi pour remettre l'image de cet organisme bien au point dans notre esprit.

Cette association de personnes, mues par le noble sentiment de la charité, représente la plus active et la plus vaste entreprise de bienfaisance financée par des particuliers qui ait jamais existé sur terre. Il s'agit, en effet, d'une institution nettement privée, qui ne compte pour subsister que sur le travail, les talents et les fonds bénévoles. Dépourvue de toute appartenance gouvernementale, elle ne connaît aucune distinction fondée sur la race, la couleur, la religion ou l'idéologie politique.

Depuis sa création, la Croix-Rouge a toujours été au cœur même des guerres et des catastrophes naturelles. Certaines de ses tâches, comme le relèvement des blessés sur les champs de bataille sont pleines de dangers, et ce service fait justement l'objet des plus brillants éloges de la part de toute l'humanité civilisée. Mais elle se dévoue dans une foule d'autres domaines, qui, sans être aussi spectaculaires, ne contribuent pas moins à sauver des vies.

Tout cela ne peut se faire sans heurts ni anicroches. La nature du travail qu'accomplit la Croix-Rouge exige une organisation des plus minutieuses, sans laquelle ne pourrait jamais s'exercer la vaste action de secours humanitaire qui s'impose à cette institution. Mais quelles que soient les critiques, et elles sont remarquablement peu nombreuses si l'on tient compte de l'envergure mondiale de l'entreprise et de l'universalité de ses services, la Croix-Rouge demeure le plus grand exemple de progrès humanitaire qui ait jamais été donné aux hommes.

Les débuts

D'après le *Grand Larousse Encyclopédique*, la Croix-Rouge doit son origine à l'horreur ressentie dans tous les pays d'Europe devant les souffrances et l'abandon dans lesquels avaient été laissés les blessés de la guerre de Crimée (1854-1856) et des guerres austro-italiennes, et notamment de la bataille de Solferino, en 1859, qui fit 40,000 morts et blessés en quinze heures de combat.

Le Genevois Henri Dunant, qui se trouvait là, en ce tragique jour de juin, travailla seul pendant des heures, parmi les blessés, dans l'église de Castiglione. Voyant qu'il était incapable de suffire à la tâche, il s'en alla par les rues et obtint le concours d'un groupe de femmes pour secourir ceux qu'il ne pouvait soigner lui-même.

Trois ans plus tard, soit en 1862, Dunant publiait un petit livre, intitulé *Un souvenir de Solferino*, dans lequel il relate la navrante histoire de la bataille et de ses conséquences. Puis il ajoute: "Mais pourquoi avoir raconté tant de scènes de douleur et de désolation, et avoir peut-être fait éprouver des émotions pénibles? . . . A cette question toute naturelle, qu'il nous soit permis de répondre par cette autre question: N'y aurait-il pas moyen de fonder des Sociétés volontaires de secours qui auraient pour but de donner ou de faire donner, en temps de guerre, des soins aux blessés!"

Le livre fut traduit en plusieurs langues, et, en 1863, avait lieu, à Genève, une conférence à laquelle assistaient des représentants de seize États européens. Les délégués se mirent d'accord pour recommander la création, dans chaque pays, de sociétés de secours devant être autorisées par les gouvernements nationaux à aider les services de santé de l'armée.

L'évolution de la Croix-Rouge

Même si l'Europe avait pris conscience de la nécessité d'une telle initiative et s'était déclarée favorable à l'adoption des mesures requises pour y donner suite, il restait encore beaucoup à faire avant d'en arriver au stade du travail pratique et efficace.

L'une des premières dispositions de la conférence fut d'assurer la protection des futurs infirmiers volontaires. Il fallait un signe distinctif qui pourrait et devrait être reconnu de tous sans aucune réserve. Parce que le mouvement avait été proposé par un citoyen suisse et que la Suisse, l'un des plus petits pays de l'Europe, leur avait si cordialement offert l'hospitalité de son territoire pour se réunir, les délégués convinrent aisément d'adopter un emblème qui reproduisait, avec des couleurs inversées, le drapeau même de la Suisse, c'est-à-dire une croix rouge sur fond blanc.

A une nouvelle conférence, convoquée au mois d'août 1864, les représentants diplomatiques de 26 gouvernements donnaient leur adhésion à la première Convention de Genève. Le texte de cet acte international consacrait les grands principes du respect des blessés, de la neutralité des ambulances et hôpitaux militaires, de la protection du personnel et du matériel des services de santé.

La Convention fut révisée en 1907 pour tenir compte de la guerre sur mer, en 1929 pour adoucir le sort des prisonniers de guerre et en 1949 pour protéger les populations civiles.

Au moment de l'Armistice, en 1918, la Croix-Rouge était parvenue à un rang de première importance dans le monde. En 1919, un Comité des Sociétés de la Croix-Rouge était formé dans le but "d'élaborer, à l'intention des Sociétés de la Croix-Rouge, un programme d'action destiné à favoriser le bien-être général de l'humanité".

C'est ainsi que naquit la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Cet organisme qui ne groupait au début que 26 sociétés, en compte aujourd'hui 88, dont les 157,000,000 de membres sont répartis dans le monde entier.

La fin des hostilités devait marquer le début d'une période critique. On était dans l'illusion que la Société des Nations avait banni à jamais la guerre et que, par conséquent, la Croix-Rouge n'avait plus sa raison d'être. Mais la Croix-Rouge s'en tint à son principe suivant lequel aussi longtemps que subsistait la moindre possibilité de guerre, elle se devait d'être prête à toute éventualité et que, de toute façon, l'activité des Cavaliers de l'Apocalypse ne s'exerce pas uniquement en temps de guerre. Il convenait que l'impulsion humanitaire qui avait donné naissance à la Croix-Rouge s'orientât désormais vers la prévention et le soulagement de la souffrance humaine sous toutes ses formes et à toutes les époques.

Les volontaires internationaux

La Croix-Rouge n'est ni un gouvernement, ni une bureaucratie. Elle se compose des personnes de toutes les parties du monde qu'animent le désir de collaborer à une grande cause commune. On y trouve des gens de toutes les races et de toutes les classes de la société, qui se sont réunis afin de se dévouer aux œuvres dans lesquelles ils ont foi.

Selon leurs compétences ou leurs talents personnels, les volontaires de la Croix-Rouge s'emploient dans tous les pays à accomplir du travail de bureau, à faire des courses pour les malades, à remplir les fonctions d'infirmières, d'auxiliaires, de surveillants de centres de loisirs, ou à servir du café sur les lieux des sinistres; ils conduisent les anciens combattants aux parties de balle, confectionnent des bandages et des layettes, aident à recueillir du sang pour les transfusions ou encore à réunir des fonds. Entre-temps, ils suivent des cours de formation afin de pouvoir faire mieux que se tordre les bras si une catastrophe locale ou nationale vient à se produire.

Des milliers d'entre eux possèdent une compétence professionnelle indispensable à l'œuvre de l'institution. Médecins, infirmières, auxiliaires de service social, instituteurs et diététiciennes offrent leurs concours comme moniteurs ou en cas de calamités. Des hommes d'affaires dirigent les campagnes de souscription locales et font partie des comités et des conseils d'administration.

Organisation de la Croix-Rouge

Un mouvement d'envergure mondiale ne saurait se passer d'une organisation quelconque, si réduite soit-elle, pour coordonner ses nombreuses activités. Dans la Croix-Rouge, cette organisation comprend cinq grandes divisions: la Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui est la plus haute autorité délibérante; la Commission permanente, qui assure la continuité de la coordination; le Comité international de la Croix-Rouge, institution neutre et indépendante composée de 25 citoyens suisses, qui travaille au perfectionnement des Conventions de Genève; la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, fédération internationale des 88 Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges; les Sociétés nationales de la Croix-Rouge avec leurs nombreuses sections.

Le Comité international, successeur direct du comité qui entreprit, en 1863, de mettre les idées de Dunant en pratique, exerce son activité humanitaire en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs. C'est une institution privée, indépendante et rigoureusement neutre dans toutes les questions politiques, idéologiques et religieuses. Son intervention a pour but d'assurer le respect dû aux victimes de la guerre en tant qu'êtres humains et de les faire bénéficier de son assistance morale et matérielle.

Ce comité n'a pas de fonctions de direction, même s'il est le principal artisan du droit humanitaire international. Il développe ce droit en rédigeant des projets en vue de l'adoption de nouvelles dispositions ou de la révision de celles qui existent déjà.

L'une de ses tâches les plus importantes est la surveillance des conditions dans lesquelles vivent les prisonniers de guerre. A la fin de 1946, sa cartothèque des prisonniers et des internés comptait environ 39 millions de fiches. Le comité réunit ou contribue à réunir les membres des familles dispersées par les hostilités.

En raison de son incontestable neutralité et de sa parfaite intégrité, le Comité international est l'organisme idéal pour assurer la centralisation, l'envoi et la distribution des secours. Il ne saurait y avoir de meilleure garantie pour les donateurs que les secours seront distribués équitablement et suivant leurs désirs.

La Ligue

La création de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, en 1919, et l'orientation nouvelle du programme de la Croix-Rouge vers l'adoucissement de la souffrance en temps de paix devait accroître encore le rayonnement de la Croix-Rouge dans le monde.

Selon ses statuts propres, la Ligue a pour fonctions: de constituer entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge l'organe permanent de liaison, de coordination et d'études; de collaborer avec elles dans toutes leurs sphères d'activité, et notamment à l'amélioration de la santé, la prévention des maladies et le soulagement de la souffrance; de représenter les Sociétés membres sur le plan international pour les questions ayant fait l'objet de résolutions du conseil des gouverneurs; d'encourager et de favoriser l'établissement et le développement des sociétés nationales; d'être la gardienne de l'intégrité des sociétés membres et la protectrice de leurs intérêts.

L'un des principes fondamentaux de la Ligue est son affranchissement absolu de toute distinction politique ou religieuse. Son financement est assuré par les contributions volontaires des sociétés qui la composent. La Ligue entretient des relations suivies avec les organismes dont le travail intéresse la Croix-Rouge, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Les Sociétés nationales

La Société nationale est la pierre angulaire du travail de la Croix-Rouge.

Lorsque la Croix-Rouge vit le jour à Genève, il y a cent ans, il fut convenu que les sociétés des divers pays pourraient exercer une action plus efficace si elles étaient de caractère national plutôt qu'international. La convention décrète que dans chaque pays où se forme une société nationale il y aura un comité central, reconnu par le gouvernement local et par le Comité international de la Croix-Rouge.

Le comité central national a pour mission d'encourager la création de sections locales et d'assumer la responsabilité de leur travail; de fournir les secours à utiliser en cas de calamités; de disposer d'une équipe d'agents compétents, prêts à tout moment à entrer en action; et, en temps de guerre, non seulement de distribuer des secours, mais aussi d'envoyer des médecins, des infirmières et des auxiliaires sur les théâtres d'opérations.

La Société canadienne de la Croix-Rouge apporte une très importante contribution à la vie nationale. Fondée en 1896 et affiliée à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, en 1919, elle compte aujourd'hui

1,646,964 membres, et ses sections de la Jeunesse 1,511,045 membres.

Selon les termes mêmes de la *Loi sur la Canadian Red Cross Society*, les buts de la Croix-Rouge canadienne sont les suivants: fournir de l'assistance bénévole aux malades et aux blessés des armées en guerre; poursuivre son activité en temps de paix en travaillant à l'amélioration de la santé, la prévention des maladies et l'adoucissement de la souffrance partout dans le monde.

La plus importante action de secours signalée dans le *Rapport annuel* de 1961 est l'établissement de postes de vivres et de premiers soins à Terre-Neuve pendant l'incendie de forêt de 107 jours, dont eurent à souffrir 13,000 personnes appartenant à 37 localités différentes. De plus, des secours d'urgence immédiats ont été dispensés, d'un océan à l'autre, à divers petits groupements ou à des familles éprouvés par un sinistre quelconque, surtout par le feu.

La chance qu'a eu le Canada d'échapper aux catastrophes qui ont causé des ravages dans tant d'autres pays a permis à la Croix-Rouge de poursuivre son œuvre d'assistance et de prévention. Son personnel d'infirmières à temps complet s'est maintenu au même niveau que l'année précédente, soit 168 infirmières affectées aux hôpitaux avancés, aux postes de traitement et aux services de transfusion de sang. Toutes les sections ont continué de déployer une grande activité dans le domaine des soins infirmiers à domicile et de l'aide familiale (5,502 foyers ont été visités), et en matière de sécurité nautique (grâce au concours de 3,686 moniteurs).

Une grande quantité de tricots et de travaux de couture faits par les femmes de la Croix-Rouge sont réunis et conservés pour répondre aux demandes de secours, au Canada et à l'étranger. En 1961, la majeure partie des articles confectionnés par ces mains généreuses ont été distribués en Afrique, de même qu'au Moyen-Orient et en Extrême-Orient.

La Croix-Rouge de la Jeunesse

Parmi les 75 pays qui possèdent des Croix-Rouges de la Jeunesse, le Canada occupe une place éminente.

Reconnue comme organisation intra-scolaire dans chacune des dix provinces et totalisant plus d'un million et demi de membres, la Croix-Rouge de la Jeunesse se voue au travail humanitaire en faveur des jeunes, chez nous et à l'étranger. Ce mouvement a aussi l'avantage de contribuer indirectement à développer le sens des responsabilités chez les enfants en les encourageant à penser à ceux qui sont moins fortunés qu'eux et à leur venir en aide.

En 1961, la Croix-Rouge canadienne de la Jeunesse a apporté son aide à 17,000 enfants de notre pays. Celle-ci s'est exercée dans les domaines de la chirurgie du cœur, des médicaments spéciaux, des lunettes, des appareils auditifs, des soins dentaires, des fauteuils roulants et des appareils orthopédiques. Des secours ont été envoyés aux enfants nécessiteux de 23 pays.

Des échanges de lettres, d'albums, de disques et de travaux ont eu lieu avec les organismes correspondants de quarante pays. Les hôpitaux ruraux, les foyers pour enfants infirmes, les hôpitaux d'anciens combattants, les foyers pour personnes âgées et les centres de protection de l'enfance ont aussi bénéficié des bons offices de ce mouvement.

L'entraide internationale

Il n'existe pas de frontières dans le monde de la Croix-Rouge. Dès que la Croix-Rouge canadienne apprend qu'une région sinistrée a besoin d'assistance, un groupe de ses agents spécialisés commencent à rassembler les secours nécessaires, et, grâce à la collaboration de l'Aviation royale du Canada et aux lignes aériennes nationales et internationales, les colis sont expédiés en toute hâte sur les lieux de la catastrophe sans frais de transport. En 1961, 39 pays ont été secourus et 892 personnes disparues ont été retrouvées à la demande de leur famille.

L'action de secours la plus considérable a été entreprise en faveur des victimes de l'ouragan survenu dans le Honduras britannique. Un fonds de secours constitué sous le patronage du président de la Banque Royale fut remis à la Croix-Rouge pour acheter des articles de première nécessité et des matériaux de construction. Le Comité de travail féminin de la Croix-Rouge expédia 82 caisses de vêtements et la Croix-Rouge de la Jeunesse envoya aussi des vêtements, ainsi que des trousseaux de premiers soins et des articles de classe. En outre, deux auxiliaires canadiens prêtèrent leur concours à la section locale de la Croix-Rouge britannique.

Les médecins et les infirmières des équipes de la Croix-Rouge canadienne ont mérité des éloges de la part du Comité international et de la Ligue pour leur travail au Congo, et ils ont reçu des médailles commémoratives.

Il s'agit là, en effet, d'un épisode mémorable de l'histoire de la Croix-Rouge. Le Secrétaire général des Nations Unies fit appel à la Croix-Rouge internationale en vue de trouver des médecins et des infirmières pour reconstituer le personnel des hôpitaux et des centres médicaux après le départ des Belges. En moins d'une semaine, 27 équipes, dont chacune se composait d'un chirurgien, d'un médecin versé dans l'exercice de la médecine tropicale et de trois infirmières, étaient déjà en route. Parmi les premières équipes qui arrivèrent à Léopoldville, on remarquait deux équipes canadiennes, auxquelles vinrent bientôt se joindre un anesthésiste et un directeur médical pour le Service congolais de transfusion sanguine. La plupart des membres de ces équipes venaient de la province de Québec, parce qu'il fallait savoir parler français.

La transfusion du sang

L'auteur d'un article publié dans l'*Ovale* du *CIL*, il y a quelques années, disait ceci: "Donner du sang est pour chacun de nous le moyen le plus simple d'aider les autres. L'opération demande environ une

demi-heure de notre temps. Elle n'offre aucun danger; de fait, elle a souvent un effet bienfaisant."

La Croix-Rouge canadienne dispose d'un service national de transfusion sanguine d'une perfection à peu près sans égale.

Pendant la seconde guerre mondiale, la Société canadienne de la Croix-Rouge se chargea de recueillir le sang des donateurs bénévoles afin d'assurer aux forces armées les quantités de sang nécessaires pour le traitement des blessés. Après la guerre, des associations d'hôpitaux et des ministères de la santé demandèrent à la Croix-Rouge si elle ne pourrait pas offrir un service analogue, en temps de paix, pour subvenir aux besoins des hôpitaux.

C'est alors que la Croix-Rouge assumait la tâche de recueillir, traiter et conserver le sang, et de le distribuer au besoin, à l'endroit et à l'instant voulus. Le but qu'elle se propose est de fournir gratuitement à tous les hôpitaux du Canada le sang complet, le plasma desséché et les dérivés du sang dont ils ont besoin pour les transfusions.

A cette œuvre admirable collaborent des centaines de milliers d'hommes et de femmes, soit comme donateurs bénévoles réguliers et souvent anonymes, soit comme volontaires dans les cliniques et les ateliers où l'on prépare les envois. Le nombre de flacons de sang recueillis en 1961 a atteint le total de 679,319.

La Croix-Rouge, qui emploie dans ses centres et ses laboratoires un personnel de médecins, d'infirmières et de techniciennes de toute première compétence, assisté par des auxiliaires volontaires non spécialisés, refuse de payer ou de faire payer le sang qu'elle reçoit des donateurs bénévoles et qu'elle distribue aux hôpitaux. Les gouvernements provinciaux prêtent les locaux et en assurent l'entretien, la Croix-Rouge fournit le personnel et le matériel, et les citoyens donnent leur sang bénévolement.

Ce bref aperçu de l'histoire et des activités de la Croix-Rouge, à l'occasion de son centenaire, doit nécessairement passer sous silence une foule d'actions d'entraide humanitaire, toutes aussi salutaires et généreuses les unes que les autres. Lors de l'épidémie de paralysie qui frappa le Maroc, pour ne citer qu'un seul cas, la Croix-Rouge canadienne envoya dans ce pays 17 médecins et physiothérapeutes (soit plus que tous les autres pays à l'exception de la Suisse), 1,156 colis de secours de la Croix-Rouge de la Jeunesse et plusieurs milliers d'articles d'hôpital et de réadaptation. Aucun détail n'a été donné non plus sur les médecins, les infirmières et les auxiliaires qui se sont dévoués pendant les conflits auxquels le Canada a participé.

Organisée en 1863 en vue de porter secours aux soldats blessés, la Croix-Rouge s'est entièrement vouée à cette tâche, mais elle a aussi poursuivi son œuvre de compassion en temps de paix. Comme l'a si bien dit le regretté Dag Hammarskjöld, elle s'est acquise ainsi la reconnaissance des hommes de bonne volonté de tous les pays.